

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
20 novembre 2023

N° 27112023003**CONSTRUCTION LOCAL
TECHNIQUE : MISSION DE
MAÎTRISE D'OEUVRE**

Séance du 27 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois
et le vingt-sept novembre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., MICHEL A., ROCHER P., Mmes VIDAL F., ROY S., BONCOMPAIN C., MARTEL D.Absents : Mrs MIGNE J., GARRABOS F., ARNAUD A., FOURY D., CHABIDON D., Mme VEROT V., BRUNETON M.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune depuis plusieurs années, envisage la construction d'un local technique destiné à stocker tout le matériel communal. Le local actuel étant trop exigü.

La parcelle communale A 564 a été nettoyée et viabilisée pour y implanter cet équipement.

Un appel à candidature pour trouver un architecte, chargé de réaliser le projet a été fait cet automne.

Seul le cabinet BERGER-GRANIER a répondu avec une offre de mission de 7,80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ décide de confier la maîtrise d'oeuvre de ce projet au cabinet BERGER-GRANIER pour une offre de mission à 7,80 %

☞ charge Monsieur le Maire de réaliser les actes à intervenir

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 27 novembre 2023
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,
Michel JOUBERT**Vote**

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 29 novembre 2023

et publication ou notification

du 29 novembre 2023

AR Prefecture043-214300626-20231127-27112023003-DE
Reçu le 29/11/2023